



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques Publiques
de l'État et du Développement Territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement**

Arrêté n°2A-2024-04-05-00002 du 05 avril 2024

Portant prorogation de la déclaration d'utilité publique du projet de travaux d'élargissement et de rectification du tracé de la route départementale (RD) n° 4 sur le territoire des communes de VERO et SALICE porté par la Collectivité de Corse, du PR 3.480 au PR 3.980 (section 1) et du PR 5.500 au PR 20.500 (sections 2 et 3), sur un linéaire de 15,5 km.

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.121-4 et L. 121-5 ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 25 octobre 2023 nommant M. Xavier CZERWINSKI en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2023A-2024-01-29-00004 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2018-05-04-001 du 04 mai 2018 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable :
- à la déclaration d'utilité publique (DUP),
 - à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, accompagnée d'une étude d'incidence Natura 2000, en application des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, pour le projet sus-visé ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2019-04-19-001 du 19 avril 2019 portant déclaration d'utilité publique du projet de travaux d'élargissement et de rectification du tracé de la RD 4, dûment publié au recueil des actes administratifs de la Corse du Sud n°2A-2019-046 le 19 avril 2019, affiché le 06 mai 2019 ;

Vu la lettre en date du 1^{er} février 2024 du président du conseil exécutif de Corse, parvenue en préfecture le 7 février 2024, sollicitant la prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral n° 2A-2019-04-19-001 du 19 avril 2019 susvisé, accompagnée d'une notice explicative exposant les motifs et considérations à l'appui de sa demande :

- rappelant la nature du projet ainsi que son historique, son périmètre et ses objectifs ;
- attestant que le projet initial, objet de la déclaration d'utilité publique, n'a subi aucune modification substantielle d'un point de vue financier, technique et environnemental qui serait de nature à faire regarder celui-ci comme un nouveau projet ;
- exposant les actions foncières engagées et les motifs ayant empêché sa réalisation dans les délais prévus ;

Considérant que l'acquisition des emprises foncières n'a pu intervenir dans les délais initialement prescrits ;

Considérant la volonté de la Collectivité de Corse de poursuivre la procédure ;

Considérant que l'opération projetée, ses caractéristiques techniques et son périmètre demeurent inchangés à ceux soumis à l'enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est déroulée du 29 mai au 3 juillet 2018 en application de l'arrêté préfectoral n° 2A-2018-05-04-001 du 04 mai 2018 ;

Considérant l'intérêt général qui s'attache à la réalisation du présent projet ;

Considérant dès lors la nécessité de proroger les effets de la déclaration d'utilité publique du projet ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1^{er} - Prorogation de la déclaration d'utilité publique

Sont prorogés, au profit de la Collectivité de Corse, **pour une durée de cinq ans à compter du 20 avril 2024**, les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral n° 2A-2019-04-19-001 du 19 avril 2019 pour le projet de travaux d'élargissement et de rectification du tracé de la RD n°4 située le territoire les communes de VERO et de SALICE, du PR 3.480 au PR 3.980 (section 1) et du PR 5.500 au PR 20.500 (sections 2 et 3), sur un linéaire de 15,5 km.

Article 2 - Affichage

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SALICE et de VERO, au tableau des publications communales réservé à cet effet, pour une durée d'au moins deux mois.

L'accomplissement de cette formalité sera attesté par les maires des communes de SALICE et VERO par l'établissement d'un certificat d'affichage à l'issue du délai précité.

Article 4 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corse-du-Sud dans un délai de deux mois. Le silence gardé par l'administration à l'issue de ce délai vaut décision implicite de rejet pouvant être contestée devant le tribunal administratif de Bastia.

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois . Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr .

Les délais de recours précités courent à compter de la plus tardive des mesures de publicité collective (1er jour d'affichage en mairie ou de publication),

Article 5 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud, le président du conseil exécutif de Corse, les maires de Salice et Vero, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à la directrice régionale des finances publiques ainsi qu'au directeur départemental des territoires et au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse.

Le présent arrêté sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et mis en ligne sur son site internet : www.corse-du-sud.gouv.fr - Rubriques « Publications/Autres publications ».

Fait à Ajaccio, le 05 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Xavier CZERWINSKI